

BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES

Montants TTC (T.V.A à 20%) - Tarif applicable à compter au 05 Juillet 2022

RCS 513 440 164- Carte Prof CPI 3101 2016 000 010 213 CCI Toulouse – Caisse de Garanties GALIAN – Assurances MMA (PARIS 75008)

Calculs effectués sur le montant de la somme nette à revenir au vendeur

Les Honoraires TTC de transaction sont à la charge de l'acquéreur

AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

TRANSACTIONS

MAISON / APPARTEMENT – TERRAIN - GARAGE / PARKING

Forfait de 3 000 € TTC pour les ventes inférieures à	30 000 €			
9,00 % TTC / plafonné à 8 000 €	du prix net vendeur pour	30 001 €	à	100 000 €
8,00 % TTC / plafonné à 14 000€	du prix net vendeur pour	100 001 €	à	200 000 €
7,00 % TTC / plafonné à 18 000€	du prix net vendeur pour	200 001 €	à	300 000 €
6,00 % TTC / plafonné à 20 000€	du prix net vendeur pour	300 001 €	à	400 000 €
5,00 % TTC	pour les ventes supérieures à	400 001 €		



Dans le cadre de la signature d'un mandat dit **SUCCESS**

avec validation de la clause CONFIANCE :

- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30% des honoraires affichés sur le présent barème.

avec validation de la clause FIDELITE :

Une remise de 25% des honoraires affichés sur le présent barème sera appliquée dès la seconde transaction réalisée par le biais d'une Agence du Réseau Keller Williams pour le compte d'un même client.

avec validation de la clause WIN / WIN

Les honoraires affichés sur le présent barème seront divisés par moitié, en cas de vente à un Acquéreur présenté par le Mandant, dans les conditions prévues par ledit Mandat SUCCESS »

BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES

Montants TTC (T.V.A à 20%)

Tarif applicable à compter au 05 Juillet 2022

Calculs effectués sur le montant de la somme nette à revenir au vendeur
Les Honoraires TTC de transaction sont à la charge de l'acquéreur
AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

ENTREPRISES et COMMERCES

LOCATION / CESSION

COMMERCES :

Location : 30 % du loyer annuel HT à la charge du locataire

Cession de Bail : 10% du montant de la cession

10% du loyer annuel HT à la charge du cessionnaire

BUREAUX et LOGISTIQUE

Location : 15% du loyer annuel HT à la charge du locataire

15 % du loyer HT pour le bailleur



VENTE

Locaux commerciaux ou professionnels – Entrepôts – Locaux Industriels –
Immeubles de rapport – Terrains

A la charge de l'acheteur :

8% HT (9.6% TTC) : < 50.000 €

7% HT (8.4% TTC) : de 50.000 € à 500.000 €

6% HT (7.2% TTC) : de 500.000 € à 1.000.000 €

5 % HT (6.3% TTC) : > 1.000.000 €

Forfait Minimum de 1600 € HT (1 913.60 € TTC)

REDACTION DES ACTES

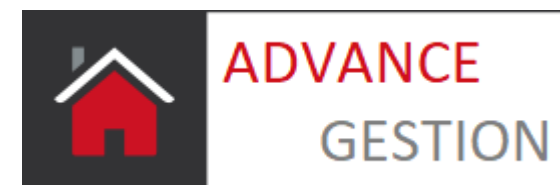
Bail : 750 €

Compromis de
vente : 750 €

Etat des lieux :
420 €

SERVICE LOCATION ET RELOCATION

Publicité du bien, gestion des contacts, visites, constitution et pré-validation du dossier de candidature, acceptation, rédaction des actes (bail, actes de cautionnement, annexes), signature, collecte des sommes dues et de l'attestation d'assurance habitation, état des lieux entrant informatisé avec photos et remise de clés.



Habitation principale nue ou meublé :

- 10+3€/m² Partie LOCATAIRE
- 10+3€/m² Partie BAILLEUR

Plafonné à un mois de loyer hors charges

